

Département du VAL D'OISE

COMMUNE D'ANDILLY

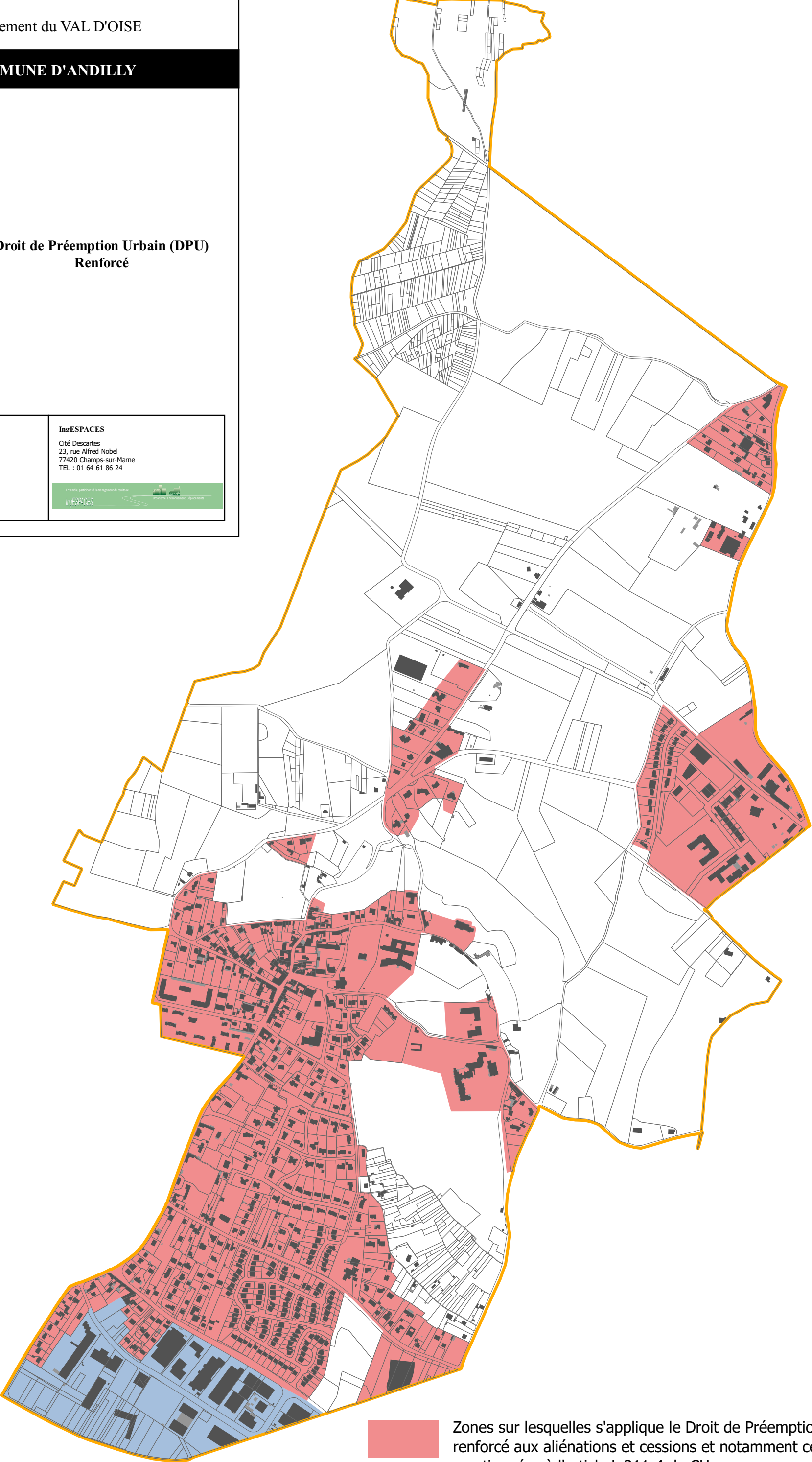


**Droit de Prémption Urbain (DPU)
Renforcé**

1:8000

IneESPACES

Cité Descartes
23, rue Alfred Nobel
77420 Champs-sur-Marne
TEL : 01 64 61 86 24



Zones sur lesquelles s'applique le Droit de Prémption Urbain (DPU) renforcé aux aliénations et cessions et notamment celles mentionnées à l'article L.211-4 du CU



Zones sur lesquelles s'applique le Droit de Prémption Urbain (DPU) par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée